

L'an deux mil seize, le dix neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 13 septembre 2016.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, M. BESNIER Claude, Mme PINEL Sylvette, MM. DUBOIS Christophe, MORIN Jean-Louis, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise.

Absents excusés : M. ROBIN Thierry, Mme ACOU Christine.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, Mme Jeanine GIGOMAS est nommée secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire.

Droit de préemption urbain. Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section C n° 588, 593, 596 (situé 10, rue de Champgaillard).

04. Assainissement : rapport annuel du délégataire.

M. Pascal CORVOISIER, Responsable Territorial à VEOLIA EAU, présente M. Alexandre PROVOST, responsable d'Unité Réseaux à Sablé-sur-Sarthe. Le rapport annuel 2015 du service assainissement collectif est exposé. Il est rappelé que la gestion du service public d'assainissement a été confiée à VEOLIA EAU dans le cadre d'un contrat d'affermage conclu en 2006 pour une durée de 12 ans.

Des investissements seront à prévoir afin de respecter la réglementation du 21 juillet 2015 :

- A la station, en entrée et en sortie, un dispositif permettant l'estimation des débits ;
- Sur les postes de relèvement, la mise en place de barreaux anti-chutes.

Une bathymétrie devra être réalisée en 2017 pour vérifier la quantité de boues présente dans la lagune et prévoir un curage dans le cas d'un pourcentage supérieur à 30 %.

05. Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a adopté lors du conseil communautaire du 30 juin 2016 le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Ce projet et ses annexes ont été transmis à chaque conseiller municipal par la voie électronique.

Il est précisé que ce Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs porte principalement sur :

- La mise en place d'un dispositif de gestion partagée des demandes de logement social ;
- La définition des modalités permettant l'exercice du droit à l'information par toute personne susceptible de demander un logement social et par tout demandeur de logement social.

L'article 97 de la Loi ALUR qui confie aux EPCI un rôle de pilotage et de coordination de la gestion de la demande et de l'information des demandeurs pose trois grands objectifs :

- Simplifier les démarches des demandeurs ;
- Instaurer un droit à l'information du public et des demandeurs ;
- Mettre en œuvre une politique intercommunale et inter-partenariale de la gestion des demandes et des attributions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet.

06. Adjudication - Terrains de la Vigne.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à la délibération en date du 25 juillet 2016, la commune d'Avoise s'est portée acquéreur, lors de l'adjudication ayant eu lieu en Mairie d'Avoise le 16 septembre dernier, du lot n° 1 comprenant une parcelle de terre sise à Avoise, lieudit « Les Vignes », cadastrée section ZP n° 30, d'une contenance de 2 ha 41 a 40 ca (Mise à prix : dix mille euros).

Aucune enchère n'ayant été faite pendant le temps réglementaire, Maître Jacques SERREAU, Notaire à Parcé-sur-Sarthe et chargé de l'adjudication, a adjugé cette parcelle à la commune d'Avoise pour la somme de 10 000 € (frais non compris).

M. le Maire indique que pour le lot n° 2 comprenant un bâtiment d'habitation et d'exploitation et du terrain, la Commune d'Avoise ne s'est pas portée acquéreur.

07. Adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels.

M. le Maire donne connaissance du courrier du Président du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire sollicitant l'adhésion de la commune d'Avoise. M. le Maire rappelle les missions du CEN :

- animer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels de Pays de la Loire ;

- développer des projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques ;
- préserver la gestion de sites naturels.

Concernant la commune d'Avoise, le CEN travaille sur la valorisation du coteau calcaire de « Vilclair ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune d'Avoise au Conservatoire d'Espaces Naturels ; (coût pour l'année 2016 : 100 €).

08. Informations et questions diverses.

a. Dossier SCOT : M. le Maire indique que le comité syndical du Pays Vallée de la Sarthe a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Il rappelle le lien internet permettant de prendre connaissance de l'ensemble des documents relatifs à ce projet. Il invite les conseillers à en prendre connaissance et à faire part de leurs remarques en fonction de leur domaine de compétences et particulièrement pour les agriculteurs afin qu'ils regardent au moins les sujets liés à l'agriculture.

b. Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes de Sablé : une campagne de vérification des installations va débuter prochainement. Il est précisé qu'une réunion publique se tiendra à la salle polyvalente d'Avoise le lundi 10 octobre à 20 h.

c. ERDF / ENEDIS : M. le Maire donne des informations sur les microcoupures suite à une réunion avec M. Eric DAGUET, responsable à ENEDIS, en Mairie le 5 septembre 2016, en présence des Adjointes.

d. Cabine téléphonique : M. le Maire donne lecture du courrier de ORANGE, proposant la dépose de la cabine téléphonique située Place des Deux Fonds. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que cette cabine a toujours une utilité car le téléphone portable ne passe pas bien dans le bourg d'Avoise, et que des clients du camping sont amenés à l'utiliser, décide, à l'unanimité, que la cabine doit être conservée.

e. Vente de peupliers. Suite à la tempête survenue le 13 septembre 2016, 5 peupliers ont été arrachés dans la peupleraie de la commune. M. le Maire fait part de la proposition d'achat de ces cinq peupliers par la Scierie Mobile de Pescheseul pour la somme de 140 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition. (M. Antoine d'AMÉCOURT n'a pas participé au vote).

f. CISPD : Il est rappelé l'organisation du colloque formation le 12 octobre à Sablé-sur-Sarthe (Thématique abordée : « Lutte contre la radicalisation des jeunes »).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 05